



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 57540

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de rémunération du livret A. Il souhaite plus particulièrement savoir si le Gouvernement entend procéder, à la veille de la réunion semestrielle du comité des taux réglementés, à une augmentation du taux de ces livrets défiscalisés, importants produits de collecte de l'épargne populaire, dont certains considèrent à l'heure actuelle qu'il est sorti du corridor constitué par un taux plancher équivalant au taux d'inflation majoré d'un point, et par un taux plafond, équivalant au taux d'intérêt à court terme minoré d'un demi-point.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir le taux du livret A à l'intérieur d'un corridor constitué d'un plancher, le taux de l'inflation augmenté de 1 % et d'un plafond, le taux de l'euribor diminué de 0,5 %. Ce double encadrement vise, d'une part, à offrir une juste rémunération aux épargnants et, d'autre part, à assurer aux organismes HLM des conditions de financement intéressantes. Le Gouvernement a également mis en place en décembre 1998 le comité consultatif des taux réglementés. Celui-ci, composé de neuf membres et présidé par M. Babeau, professeur des universités et spécialiste reconnu des questions d'épargne, est chargé de rendre un avis sur le niveau des taux réglementés en cas de variation significative des prix à la consommation et des taux d'intérêt du marché. Se réunissant à un rythme semestriel, ce comité a recommandé le 24 janvier dernier un maintien à 3 % du taux du livret A qui se situait à l'intérieur du corridor défini par le Gouvernement. Après avis du comité, le Gouvernement a confirmé le maintien de ce taux qui avait été relevé le 1er juillet 2000.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57540

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 730

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3528